

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°138

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG

Madame Sozig NEDELEC

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Marc RUER

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Eric PLEE

Madame Leila TLILI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Approbation de la convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de Seine-Saint-Denis) relative à la mise en place d'un service de dématérialisation pour la télétransmission des actes administratifs au titre du contrôle de légalité

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la convention en date du 12 novembre 2014 signée entre la Commune d'Aubervilliers et la Préfecture de Seine-Saint-Denis ;

Vu le projet de convention proposé par la Préfecture de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que la télétransmission permet d'accélérer les procédures et devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020;

Considérant qu'il y a lieu, par conséquent, de procéder à la télétransmission et signer la convention proposée par la Préfecture de Seine-Saint-Denis ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'actualiser la procédure, d'annuler et de remplacer la convention signée le 12 novembre 2014.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

ANNULE la convention du 12 novembre 2014.

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

APPROUVE les termes de la nouvelle convention et ses annexes relatives à la dématérialisation des procédures de télétransmission avec la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y afférant.

Reçu en préfecture le : 04/10/19

Publié le : 02/10/19

Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

